

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3644

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	30 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	30 000 000	0
SOLDE	30 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le début de l'examen parlementaire du PLF 2026, le Gouvernement s'est engagé dans un dialogue permanent avec les groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Gouvernement propose des évolutions importantes du projet de loi de finances afin de répondre aux priorités mises en évidence par les débats parlementaires : le pouvoir d'achat des travailleurs et le soutien au travail, la jeunesse, le logement, l'agriculture, et les territoires ultra-marins.

Cet amendement propose donc de rehausser les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » de 30 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), sur l'action 4 du programme 163 « Jeunesse et vie associative », permettant de rehausser le nombre de contrats jusqu'à 135 000 contrats de service civique en 2026.

Par ailleurs, le Pass-Sport sera étendu aux jeunes de 6 à 13 ans. Son financement sera assuré dès la rentrée prochaine.